

Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 8447, RUE PIERRE-MARTIN (LOT 1 615 779), DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 juin 2020, a déterminé la consultation publique écrite, comme mode de consultation pour la demande de dérogation mineure concernant le **8447, rue Pierre-Martin (lot 1 615 779), district de Rivière-des-Prairies.**

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020, numéro 2020-033, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir la publication du présent avis.

QUE l'objet de cette demande de dérogation mineure vise l'immeuble situé au **8447, rue Pierre-Martin (lot 1 615 779), district de Rivière-des-Prairies**, tel qu'identifié au plan ci-contre, afin de permettre l'installation d'un abri permanent situé à une distance de 5,86 mètres de la ligne arrière du terrain alors que le Règlement de zonage exige une marge de recul arrière de 6 mètres.



QUE toutes les personnes intéressées, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, **dès le 18 juin 2020** pour prendre connaissance du projet de dérogation mineure et du plan ci-contre. Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : elias.atallah@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

**Consultation publique écrite –
Demande de dérogation mineure
8447, rue Pierre-Martin
À l'attention de Monsieur Élias Atallah
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1**

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le 3 juillet 2020 à minuit, heure de l'Est.

Fait à Montréal, le 18 juin 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles